Lyon (69) : meurtre de Quentin Deranque, le député LFI Raphaël Arnault entendu par la police antiterroriste

29/10/2026 à 14h11



Le député La France insoumise du Vaucluse Raphaël Arnault a été entendu en audition libre par la sous-direction antiterroriste (SDAT) à Levallois-Perret (92), dans le cadre de l'enquête sur la mort de Quentin Deranque, rapporte Le Parisien ce jeudi 29 octobre 2026.

Le militant nationaliste de 23 ans avait été violemment frappé le 12 février à Lyon (69) avant de mourir deux jours plus tard. **Quatorze personnes ont été mises en examen** dans ce dossier, parmi lesquelles plusieurs anciens membres de la Jeune Garde, mouvement antifasciste cofondé par Raphaël Arnault et dissous en 2025. Deux personnes ayant travaillé dans l'entourage du député, dont son assistant parlementaire Jacques-Élie Favrot, figurent parmi les mis en examen.

Cette audition intervient alors que la famille de Quentin Deranque avait réclamé que le député soit entendu. La semaine précédente, LFI avait dénoncé une « tentative d'interpellation policière planifiée », tandis que le parquet indiquait que les

policiers avaient cherché à lui remettre une convocation.

Raphaël Arnault a été entendu librement : cette audition ne constitue ni une garde à vue ni une mise en examen. La SDAT est le service chargé de l'audition, ce qui ne signifie pas à lui seul que les faits soient qualifiés de terroristes.

Source : Le Parisien, 29 octobre 2026.